

ÉCOLE Les enseignants alémaniques veulent que la situation des cours de langue soit clarifiée en Suisse. A défaut, la Confédération doit intervenir.

Pour des cours de français ludiques

Alors que la Constitution fédérale demande une harmonisation de l'enseignement dans les domaines importants, les objectifs ne sont pas atteints dans le domaine des langues, ont critiqué les délégués de la LCH, réunis en assemblée samedi à Bienne.

D'une part, des solutions particulières persistent dans certains cantons, d'autre part, il manque un cadre pour assurer l'enseignement réussi d'une autre langue, souligne la LCH dans une résolution.

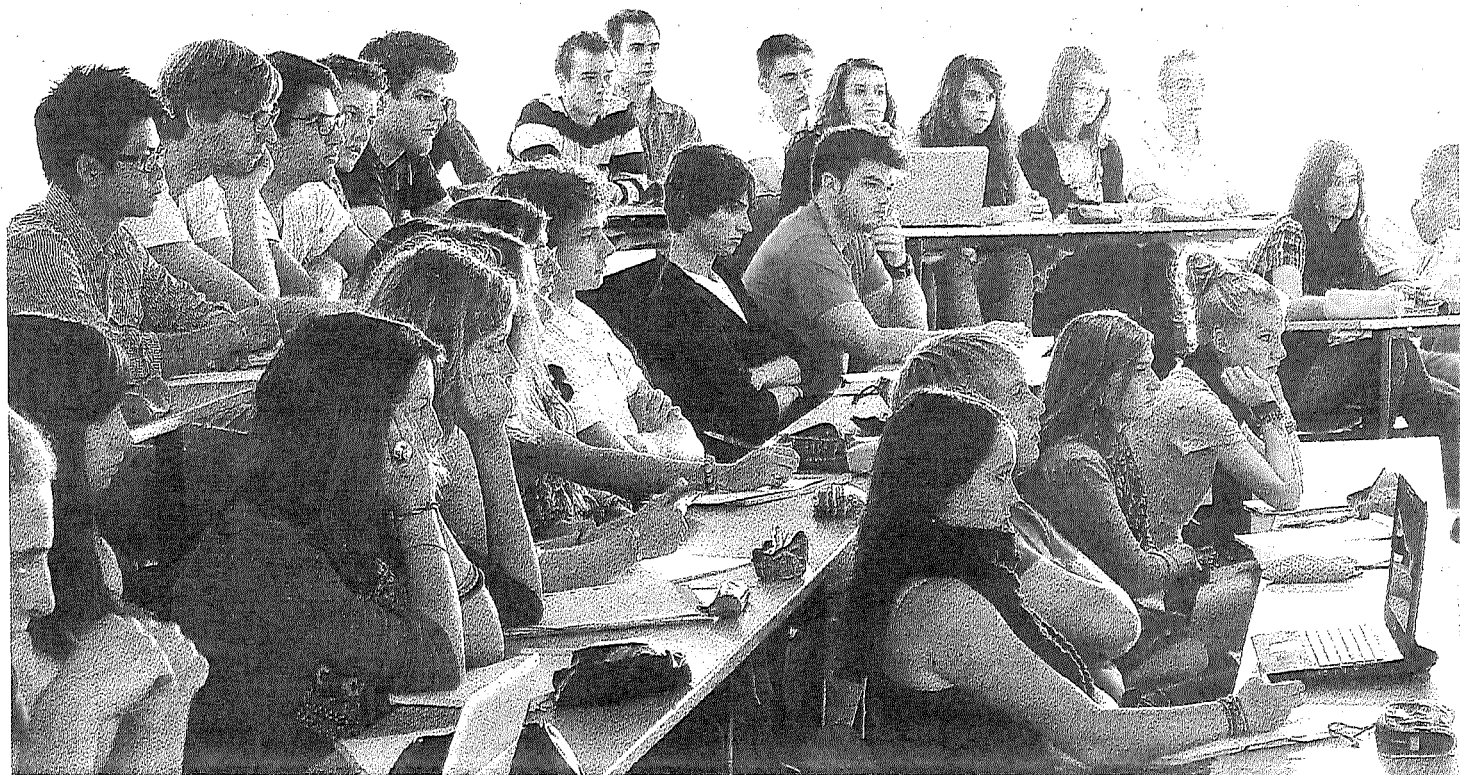
Le corps enseignant alémanique demande en particulier que la deuxième langue nationale ne soit plus déterminante pour le passage à l'école secondaire.

Une discipline trop sérieuse

Dans beaucoup d'endroits de Suisse alémanique, le français précoce – qui se voulait à l'origine un apprentissage ludique et sans notes – est devenu une discipline de promotion, regrette la LCH. La grammaire, l'orthographe et l'apprentissage systématique du vocabulaire, plus facilement contrôlables et quantifiables, sont ainsi privilégiés.

Les enseignants demandent aussi que la deuxième langue nationale ne puisse plus être abandonnée au niveau secondaire, comme c'est le cas dans de nombreux cantons.

De conserve avec leurs collègues romands, les enseignants alémaniques insistent sur l'acquisition ciblée d'une langue au cours de la scolarité obligatoire. Les enfants doivent être soutenus d'après leurs capacités indi-



Pour les enseignants alémaniques, il manque un cadre pour assurer l'enseignement réussi d'une autre langue. DR

viduelles, afin de garantir l'égalité des chances.

Pour les élèves qui peineraient après un changement de canton, la LCH demande des cours d'appui.

La musique et le sport aussi

La LCH rappelle en outre que le développement réussi de la personnalité tient aussi compte des facultés manuelles, musicales ou sportives.

Pour dispenser des cours de langues, les enseignants deman-

dent également davantage de temps, soit deux à trois leçons au lieu de deux. Parallèlement, la LCH revendique une nouvelle fois une formation continue adéquate ainsi que les échanges culturels et linguistiques.

La LCH entend mettre la pression sur la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Celle-ci évalue actuellement le projet de concordat intercantonal HarmoS, qui comprend une harmonisation de l'enseignement des langues. Si la CDIP ne trouve pas de solution

nationale d'ici au début 2016, la LCH exige que la Confédération prenne en main les affaires.

Puzzle

Actuellement, les petits Alémaniques proches de la frontière linguistique (BS, BL, BE, SO, FR, VS) commencent le français en 3e et l'anglais en 5e alors que c'est l'ordre inverse qui prévaut en général dans le reste de la Suisse alémanique. En Suisse romande, l'allemand est enseigné dès la 3e année, l'anglais dès la 5e.

Outre le Tessin et les Grisons, certains cantons connaissent des situations particulières. En Argovie, le français n'est enseigné qu'à partir de la 6e année et à Appenzell Rhodes-Intérieures qu'à partir de la 7e. Les petits Urnais se familiarisent tout aussi tard avec la langue de Molière, mais l'italien est une branche à option dès la 5e année.

La polémique est née après que plusieurs cantons alémaniques ont exprimé la volonté de ne plus enseigner le français à l'école primaire. © ATS